



**ORDRE DE MISSION**  
**N° DRH/491 /2023**

Monsieur le Maire de l'Etang-Salé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-12 et suivants, R2123-12 et suivants, R 1221-12 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération n° 16 en date du 10 août 2022 fixant le cadre de la formation des élus et ce conformément à l'article L 2123-12 du CGCT,

Vu la convocation transmise par l'organisme Advocaci Groupe à **Monsieur Mathieu HOARAU** en date du 11 octobre 2023,

Considérant que l'organisme Advocaci Groupe est agréé pour la formation des élus et ce conformément à l'article R 1221-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE MISSION A :**

**Nom et Prénoms de l'élu :** Monsieur Mathieu HOARAU

**Fonction :** Maire

**POUR L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE MISSION**  
**DANS LES CONDITIONS**  
**CI-DESSOUS :**

NATURE DE LA MISSION	Formation : Le Maire et l'optimisation du fonctionnement de la collectivité territoriale du 19 au 20 octobre 2023 à Paris
MODES DE TRANSPORT UTILISES	Avion / Bus
RESIDENCE DE DEPART DE LA MISSION	Etang-Salé
RESIDENCE D'ARRIVEE DE LA MISSION	Etang-Salé
DATE ET HEURE DE DEPART DE LA RESIDENCE	11 octobre 2023 à 21h30
DATE ET HEURE DE RETOUR DE LA RESIDENCE	22 octobre 2023 à 11h45

**ARTICLE 1 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent ordre qui sera :

- \* transmis au comptable de la collectivité,
- \* remis à l'intéressé.

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
délégué aux finances, budgets,  
marchés publics,  
ressources humaines et actions patriotiques  
**Harry EMMA**

